



Amicale du personnel de la ville de Voiron
12, rue Mainssieux – CS 30268
38516 VOIRON CEDEX
04.76.67.05.83
amicale@ville-voiron.fr

L'adhésion à l'Amicale du personnel permet au personnel communal ainsi qu'à son conjoint et ses enfants d'obtenir une carte d'adhérent.

Cette carte donne droit aux prestations proposées par l'Amicale et permet notamment de bénéficier immédiatement des tarifs préférentiels de billetterie, des activités et **au bout d'un an de cotisation, des prestations sociales (primes diverses, secours exceptionnel, arbre de Noël, etc.)**.

Elle permet par ailleurs de bénéficier de réductions dans certains commerces voironnais et au Grand Angle (tarif réduit). Pour l'obtenir, merci de remplir le bulletin ci-dessous et de l'adresser à l'Amicale du Personnel en mairie (par courrier ou lors des permanences).

Attention : Cette carte devra impérativement être présentée pour tout achat de billetterie et à l'entrée de la piscine.

Le Président
David KOUSSOURI

- 1^{ère} adhésion
 Renouvellement carte

Nom : Prénom : Date de naissance :

Service : Adresse :

Code Postal : Ville :

Tél. : Mail :

	Nom	Prénom	Date de naissance
Conjoint			
Enfants			

- 1^{ère} adhésion : Droit d'entrée de **25 €**, réglé par chèque libellé à l'ordre de « Amicale du Personnel de la Ville de Voiron » (ouverture des droits aux prestations sociales dès 1 an d'adhésion)

Pièces à joindre :

- 1 photo d'identité
- 1 copie de livret de famille
- 1 chèque de **25 €** à l'ordre de l'Amicale du personnel de la ville de Voiron si 1^{ère} adhésion
- 1 enveloppe timbrée + adresse personnelle **si retour par voie postale**

Cadre réservé à l'Amicale

Bulletin transmis à la DRH le

Nombre de carte(s) délivrée(s) : le

Données à caractère personnel

Les données à caractère personnel ainsi collectées dans ce bulletin font l'objet d'un traitement, par la commune de Voiron, encadré par les obligations du règlement européen (RGPD). Ces informations ne sont utilisées que dans le cadre strictement nécessaire au fonctionnement de l'Amicale du personnel de la Ville de Voiron. Ces données sont collectées pour la gestion de votre dossier au sein de l'Amicale. Elles seront conservées pendant la durée de votre adhésion à l'association. Conformément à la réglementation applicable en matière de données à caractère personnel, (Règlement UE 2016/676) vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation du traitement, d'effacement et de portabilité de vos données que vous pouvez exercer en adressant un courriel en Français au Responsable de Traitement de la mairie de Voiron en précisant vos nom, prénom, adresse et en joignant une copie recto verso de votre pièce d'identité à l'adresse suivante : Mairie de Voiron, Responsable du Traitement, 12 Rue Mainssieux, 38500 Voiron ou au Délégué à la protection des données (DPO) à dpo.voiron@ville-voiron.fr. Nous disposons d'un délai d'un mois pour répondre à toute demande relative à l'exercice de vos droits. Ce délai peut être prorogé de deux mois, en raison de la complexité ou du trop grand nombre de demandes. En cas de difficulté en lien avec la gestion de vos données personnelles, vous pouvez adresser une réclamation auprès du délégué à la protection des données personnelles ou auprès de la CNIL.

Fait à le Signature de l'adhérent